CONSEIL CONSTITUTIONNEL Lionel Jospin auditionné

Ce mois-ci,

en commission ...

Suite au décès de Jacques Barrot le 3 décembre dernier, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a fait part de son

intention de voir Lionel Jospin lui succéder au Conseil constitutionnel.

Le 17 décembre, nous allons nous prononcer sur cette proposition, après avoir auditionné l'ancien Premier ministre. En effet, en vertu de l'article 13 de la Constitution, il revient à la commission des Lois d'émettre un avis sur les nominations envisagées par le président de l'Assemblée à la fonction de membre du Conseil constitutionnel.

Dans un souci d'ouverture, **j'ai tenu à ce que notre rapporteur soit issu de l'UMP** – il s'agit de Guillaume Larrivé, député de l'Yonne. Dès lors qu'est en jeu le fonctionnement de notre système institutionnel, il me semble en effet nécessaire de créer les conditions d'un consensus aussi large que possible. C'est aussi une manière concrète de veiller aux droits de l'opposition!

Jean-Jacques

URVOAS · Député du Finistère

mmission des Lois constitutionn

Ce mois-ci,

dans l'hémicyle ...

RECONNAISSANCE DE LA PALESTINE

La résolution adoptée!

La résolution socialiste portant sur la reconnaissance de l'Etat de Palestine a été adoptée par l'Assemblée le 2 décembre. Cette initiative participe d'un vaste mouvement international. Ces dernières semaines, les parlements britannique et espagnol ont eux aussi recommandé la reconnaissance de l'Etat palestinien – chose faite en Suède depuis le 30

Certes, notre texte n'a aucune valeur contraignante. Il n'en constitue pas moins un signal fort. Voici 67 ans que l'ONU a prévu, dans son plan de partage de la Palestine, l'existence de deux Etats indépendants. Depuis lors, octobre. c'est l'enlisement qui prévaut, et il sert clairement les intérêts des extre-

La résolution votée vise précisément à surmonter cette paralysie. Elle est un appui déterminé à une relance du processus de négociation, et tend à mistes des deux bords. inciter Palestiniens et Israéliens à conclure un compromis historique. Dans l'intérêt commun des deux parties, dont le destin est en réalité indissociable.

LÉGION D'HONNEUR André Guillou décoré

Ce mois-ci, en Cornouaille ...

Une cérémonie très émouvante s'est déroulée à la maison communale de Saint-Evarzec samedi 6 décembre. Le maire, André Guillou, **a** été décoré de l'ordre national de la Légion d'honneur par son adjoint à l'action sociale, José Lenepveu, lui-même titulaire de la précieuse distinction.

C'est à la demande de ce dernier que j'avais entrepris les démarches nécessaires auprès du Gouvernement. Au final, André Guillou a été nommé au grade de chevalier lors de la promotion du 1er janvier 2014 au titre du contingent de Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre.

Je suis très fier d'y avoir contribué. Elu conseiller municipal en 1971, maire de sa commune depuis 2001, André Guillou consacre son existence au service du bien commun, avec constance et désintéressement. Il symbolise à mes yeux **l'esprit de dévouement des élus locaux** dont, à travers son action exemplaire, je veux saluer la disponibilité sans faille. Sans eux, la démocratie ne serait qu'un concept vide de sens.

Et demain, vous en entendrez parler...

Alors que se clôt la discussion du texte sur la délimitation des régions, le Parlement entame dans la foulée l'examen de celui portant nouvelle organisation territoriale de la République.

L'intention première du Gouvernement est de renforcer l'échelon régional, dont par exemple la compétence en matière de développement économique est largement confortée. Ensuite, les régions se voient affecter un certain nombre de missions qui, jusqu'à présent, relevaient des départements : transports routiers, transports scolaires, voirie, collèges...

Je note avec satisfaction que ce projet de loi reprend nombre d'orientations que je défendais en 2008 dans un rapport d'information sur la clarification des compétences des collectivités. Le Sénat, lui, regimbe... Ainsi sa commission des lois vient-elle de se prononcer pour le maintien dans le giron départemental des fonctions liées aux transports scolaires, à la voirie, aux ports et aux collèges.

Cette résistance m'inquiète moins que les conditions prévisibles de discussion du texte par l'Assemblée. En effet, le Sénat ne débattra des articles du projet de loi qu'à la rentrée parlementaire de janvier, et dès lors que le Gouvernement tient à ce qu'une lecture se déroule dans chaque chambre avant les élections cantonales de mars, cette réforme risque bien de ne faire l'objet, de notre part, que d'un examen pour le moins sommaire...



8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper Tél.: 02 98 95 69 80 - Fax.: 02 98 95 01 30

Mail: contact@urvoas.org Blog personnel: www.urvoas.org

Twitter: @JJUrvoas

À Quimper,

le secrétariat est assuré par Morgane Conan,

Renée Fily s'occupe des interventions individuelles : renee.fily@urvoas.org, **Alain Tanguy** des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités): <u>alain.tanguy@urvoas.orq</u> À Paris.

Anne Wurtz prépare et suit les débats de la commission des Lois : awurtz@assemblee-nationale.fr Floran Vadillo les projets relatifs à la sécurité et à la justice : <u>floran.vadillo@gmail.com</u>